

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versailles, le 06 septembre 2022

**LEON
GROSSE**

Changeons le présent



**Lancement réussi
de l'actionnariat
salarié chez
Léon Grosse**

Une opération inédite qui constitue une étape historique pour le Groupe

Le Groupe Léon Grosse annonce la **réussite de sa 1ère opération d'actionnariat salarié**, une étape symbolique forte dans l'histoire de l'ETI familiale, qui vient de célébrer ses 140 ans.

Objectif : associer de manière encore plus étroite les collaborateurs au développement et au succès de Léon Grosse, qui réalisera en 2022 un chiffre d'affaires d'environ 750 millions €.

L'opération s'est déroulée sur la période du 10 juin au 1er juillet dernier et s'est clôturée par un taux de souscription de près de **60%**. Un véritable succès qui témoigne de la confiance des collaborateurs dans le développement de l'entreprise.

A l'issue de cette première opération, les collaborateurs du Groupe détiennent collectivement **près de 1%** du capital de l'entreprise au travers du FCPE "GROUPE LÉON GROSSE" nouvellement créé dans le Plan d'Épargne Groupe.

Un projet qui s'inscrit dans une politique salariale attractive de l'entreprise

Au-delà des versements volontaires, abondés par l'entreprise, cette dernière a décidé d'attribuer à chaque salarié, un **abondement unilatéral de 100€ bruts dans le FCPE "GROUPE LÉON GROSSE"**, pour que chaque salarié devienne actionnaire de l'entreprise, sans aucune contrepartie de versement.

L'actionnariat salarié constitue une composante supplémentaire de la politique salariale de l'entreprise, contribuant à son attractivité et à sa volonté de se projeter dans la durée avec les équipes. Cette opération s'inscrit plus largement dans la politique RSE ambitieuse et volontariste du Groupe, en permettant à chacun de bénéficier de manière tangible des résultats de son engagement et de sa contribution au développement de l'entreprise.

Elle doit également être reliée à la certification **Great Place To Work**, obtenue par Léon Grosse en 2021 (première entreprise du BTP certifiée en France), dont l'objectif est de continuer à fédérer les collaborateurs autour d'un projet humain et d'objectifs stratégiques communs.

Chiffres clés

60%

taux de souscription pour
une première opération

100%

taux de collaborateurs
actionnaires grâce à
l'abondement unilatéral

1%

pourcentage du
capital détenu par les
collaborateurs à l'issue de
l'opération





“Le lancement de l’actionnariat salarié au sein de notre Groupe constitue un geste engageant, symbolique et historique. Pour la première fois, le capital de l’entreprise a été ouvert à tous les collaborateurs dès 3 mois d’ancienneté. Le projet émane d’une volonté commune de la famille Grosse et du Directoire. Il s’agit d’une nouvelle page de l’histoire de Léon Grosse, permettant de partager la valeur créée ensemble. C’est un signe de reconnaissance envers nos collaborateurs qui contribuent au développement et à l’essor de l’entreprise.

Dans un contexte conjoncturel de pouvoir d’achat difficile, les résultats probants de cette opération sont d’autant plus réjouissants et témoignent de la confiance mutuelle placée dans notre projet d’entreprise ambitieux”.

**Lionel Christolomme, Président du Directoire
Léon Grosse**



“L’opération réussie de l’actionnariat salarié chez Léon Grosse illustre une forte adhésion de nos collaborateurs à nos valeurs communes et à notre projet d’entreprise. L’actionnariat salarié est à la fois un levier de reconnaissance et de fidélisation de nos équipes.

Grâce à l’abondement attribué par l’entreprise, nous avons pu associer l’ensemble de nos collaborateurs et donner une dimension sociale à ce projet. La mobilisation importante de nos Compagnons au travers du versement de leur participation et de leur épargne, aux côtés de celle de nos Etam/cadres, est une véritable source de satisfaction.

L’étroite coopération avec nos partenaires sociaux a contribué à la réussite collective du projet.

**Laëtitia Bally, DRH
Léon Grosse**

CONTACT PRESSE

Céline Guillot-Fröhlich
Directrice de la Communication Léon Grosse

c.guillot-frohlich@leongrosse.fr

06 29 72 47 60

A propos de Léon Grosse :

Léon Grosse est un Groupe diversifié du BTP, doté de trois grands pôles : la construction, les solutions aux défis sociétaux et environnementaux, et l’immobilier. Riche de 140 ans d’histoire et originaire de Savoie, Léon Grosse est une ETI de référence, ancrée sur le territoire français grâce à ses 40 agences et filiales, et quelques implantations au Luxembourg, en Belgique et aux Antilles. Le Groupe s’appuie sur cette proximité et sa richesse de compétences, ainsi que sur le professionnalisme et l’engagement de ses 2 100 collaborateurs, pour proposer à ses clients publics et privés une approche pluridisciplinaire et sur-mesure, en cultivant les valeurs d’une entreprise éthique, humaine et innovante. Accélérateur des transitions écologiques et sociétales, Léon Grosse se donne pour ambition d’avoir un impact positif à son échelle dès maintenant. En 2022, Léon Grosse réalisera un chiffre d’affaires de plus de 700 millions d’euros.

